|  |
| --- |
|  |
|  |
|  |
| **Propositions Financières du prestataire acceptées par EID** |
| *Version 1.1 du 17/07/2023* |
| **Annexe 1 au contrat CW/LT-N°2307/1808** |
| *Etat :Travail* |
|  |
| ***Société Apside NORD*** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Pour EID** | **Pour Apside NORD** |
| Robert DEBRECZENI | Pierre GAUTHIER |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Destinataire(s) :** |  | R. DEBRECZENI |  |  |
|  |  |  |

Historique :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Version** | **Date** | **Origine de la mise à jour** | **Rédigée par** | **Validée par** |
| 1.00 | 27/03/23 | Création du document | Yan RIVAT | Philippe GAGNE |
| 1.1 | 17/07/23 | Modification RFA | Laëtitia TAFFIN | Martin PROFIT |

Préambule :

L’objectif de ce document est de décrire les conditions financières pour les prestations réalisées par le Centre de Services VDA de Apside NORD

Sommaire :

1. LE CONTEXTE 5

1.1. Le besoin 5

1.2. Les objectifs 5

1.3. Le périmètre 5

1.3.1. Environnement fonctionnel 5

1.3.2. Environnement technique & Outils 5

1.4. Les principes de fonctionnement 6

2. Les conditions Financières 7

2.1. Modalités d’engagement 7

2.2. La prise en compte d’une demande de travaux (DTI) 7

2.3. La contractualisation 7

2.4. Les modalités de facturation 8

2.5. Paiement 8

2.6. Les conditions tarifaires 8

2.7. Remise sur chiffre d’affaires 8

# LE CONTEXTE

## Le besoin

EID a confié à la société Apside NORD, en raison de son savoir-faire spécifiques et à ses compétences techniques acquises par son expérience dans le domaine bancaire, la mise en place d’un Centre de Services afin de prendre en charge un ensemble de Demande de Travaux Informatique (DTI) :

* Maintenance évolutive
* Projet d’étude et de réalisation
* La gestion de projet associée à ces travaux (reporting EID, Assurance Qualité, …)

## Les objectifs

Avec la mise en place du Centre de Services VDA Apside NORD, EID souhaite :

***Transformer le fonctionnement des prestations réalisées en délégation de compétences :***

* Passer dans un mode de fonctionnement type « Forfait »
* Raisonner en engagement de services
* Mettre en œuvre des processus formalisés

***Disposer de garanties de :***

* Respect des délais,
* Maîtrise des coûts,
* De maintien de la qualité de services

## Le périmètre

### Environnement fonctionnel

Pour démarrer le centre de Services VDA de Apside NORD « Villeneuve D’Ascq » prendra en charge des travaux pour les équipes du secteur « D000 » sur les domaines fonctionnels suivants :

* Distribution des produits et Services
* Gestion de l’épargne
* Instruction des crédits
* Gestion des comptes courants et des arrêtés
* Gestion de la trésorerie / Connaissance client / Délégations

A terme, il pourra intervenir pour les différentes équipes EID.

### Environnement technique & Outils

Les prestations seront à réaliser dans un environnement Microsoft ASP ou ASP.NET pour la partie « locale » et dans un environnement grand système IBM pour la partie « host ».

Pour la partie « locale », les logiciels identifiés sont :

* Architecture basée sur la notion de services de navigation et de contexte, en utilisant le framework EID DevBooster,
* Découpage en services fonctionnels réutilisables,
* Développement en ASP (VBScript) ou .NET (C#), serveur d’application IIS, navigateur web Internet Explorer,
* Environnement Microsoft Visual Studio sous Windows.

Pour la partie « host », les logiciels identifiés sont :

* Architecture basée sur la notion de services d’accès aux données rendant les fonctions appelantes indépendantes de la nature de la base de données,
* Découpage en services fonctionnels réutilisables,
* Développement en Cobol 3, DB2 et/ou DL1, IMS et/ou CICS,
* Environnement MVS TSO sous OS390 et JCL, File-Aid.

## Les principes de fonctionnement

Les principes de fonctionnement sont décrits dans le document Annexe 2 « CDS EID VDA Apside NORD - Principe de fonctionnement » établis par le Prestataire.

Le dossier « Principe de fonctionnement » présente le référentiel à tous les acteurs du fonctionnement du Centre de Services de VDA Apside NORD:

* Organisation des équipes de la Société Apside NORD
* Désignation des interlocuteurs EID du Prestataire
* Le rôle des interlocuteurs et intervenants
* Les réunions entre EID et Société Apside NORD
* La démarche globale de fonctionnement
  + Cycle de validation et contractualisation d’une demande EID
  + Montage détaillé d’un projet par étapes
  + Répartition des tâches

# Les conditions Financières

## Modalités d’engagement

La mise en place du Centre de services est réalisée en 2 phases :

* Phase 1 : Mode « Régie » prise de connaissances auprès des équipes EID
  + Appropriation du contexte (Technique, fonctionnelle)
  + Appropriation des normes et standard
  + Prise en charge de travaux sous maîtrise d’œuvre EID
  + Préparation mise en place du CDS (Template livrable type, préparation APS, …)
* Phase 2 : Mode « Forfait »

Le démarrage de la phase 2 est prévu à une date qui reste à déterminer entre parties prenantes.

## La prise en compte d’une demande de travaux (DTI)

Sur la base d’une DTI émise par EID, la Société Apside NORD réalise un Avant-Projet Sommaire.

Un Avant-Projet Sommaire (APS) est une proposition de la société Apside NORD incluant les éléments suivants :

* La demande EID
  + Les éléments de Référence EID (Cahier des charges, expression du besoin, mail, …)
  + Le contexte
  + Les contraintes
* La solution proposée par la société Apside NORD
  + Description du périmètre
  + Les livrables
  + Date de livraison
  + Les hypothèses de chiffrage :
    - Prise de connaissance et Initialisation
    - Etudes / Rédaction des plans de test
    - Développement et tests unitaires
    - Pilotage
    - Provisions (Aléas, ajustement périmètre, …)
  + Le chiffrage de la prestation en nombre de jours nécessaires pour réaliser celle-ci

Les travaux sont réalisés par les équipes de la société Apside NORD dès la validation des APS par les Responsables de Domaine EID.

## La contractualisation

Sur la base de l’ensemble des APS validés dans la période, la société Apside NORD rédige une proposition de contrat incluant les éléments suivants :

* + - Le périmètre : Liste des APS
    - Synthèse des APS
    - Charges et coûts de réalisation de l’ensemble des APS
    - Conditions et échéanciers de facturation

## Les modalités de facturation

La facturation est établie sur une base forfaitaire, exprimée hors taxe. Le taux de TVA est celui applicable au jour de la facturation.

Le PRESTATAIRE reconnaît avoir eu accès à toutes les informations et à tous les documents et éléments lui permettant de déterminer ses prix. Dès lors, il ne pourra faire état d’erreurs ou d’omissions pour solliciter une révision de prix ou pour exécuter des prestations incomplètes ou réclamer un quelconque dédommagement.

Si le PRESTATAIRE a présenté des budgets comprenant un chiffrage forfaitaire assorti de temps, ces temps sont purement indicatifs et ne peuvent avoir aucune incidence sur les montants contractuels du forfait.

Conformément aux règles établies pat EID pour l’ensemble des Contrats de réalisation de logiciel, les prestations sont facturées sur la base des modalités suivantes :

* 80% du montant forfaitaire de chaque proposition divisé par le nombre de mois de la durée de la prestation~~.~~
* 20% du montant forfaitaire de chaque proposition à l’issue de la validation des livrables par EID (Recette EID)

## Paiement

Les factures sont payables dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture.

## Les conditions tarifaires

Les prestations du Centre de Services EID VDA Apside NORD sont facturées selon les conditions définies au Contrat, sur la base d’un tarif journalier unique de **390 Euros HT**. Le calendrier de facturation sera convenu entre les Parties.

## Remise sur chiffre d’affaires

Une remise sur chiffre d’affaires annuel sera appliquée pour l’ensemble des prestations confiées au Centre de Services EID VDA Apside NORDAps.

La remise sera calculée à la fin de chaque année civile et fera l’objet d’un avoir.

En cas de cessation des relations contractuelles en cours d’année civile, si les conditions de la Remise sur chiffre d’affaires sont réunies à la date d’effet de la résiliation, les Parties conviennent que celle-ci sera due et l’avoir sera appliqué sur les dernières factures. Dans l’hypothèse où le montant de la Remise ne pourrait être totalement imputé sur des factures, le solde sera remboursé au CLIENT.

Les conditions d’attribution de la remise sont les suivantes :

* Au-delà d’un chiffre d’affaires annuel supérieur à 1,3 millions d’€, la Société Apside Nord appliquera une remise globale de 1,2 **%.**
* Exemple :
  + Nombre de jours prestation : 4 000 jours
  + CA Annuel : 1 560 000 Euros HT
  + Remise Annuelle : 18 720 Euros HT